



Demande de subvention pour des aménagements de sécurité

DOTATION DES AMENDES DE POLICE ALLOUEE PAR L'ÉTAT

BENEFICIAIRES

- **Les communes et les groupements de communes de moins de 10 000 habitants** exerçant la totalité des compétences de voies communales, de transport en commun et de parc de stationnement.
- **Les EPCI comptant 10 000 habitants et plus** auxquels les communes ont transféré la totalité de leur compétences en matière de voies communales, de transport en commun et de parc de stationnement.

OPERATIONS ELIGIBLES

	Plafond du montant des travaux hors taxe
Construction d'abribus (fourniture et pose + avis gestionnaire transport)	7 500 €
Aménagement d'aires d'arrêt (avis gestionnaire transport)	12 000 €
Aménagement d'aires de stationnement devant les établissements scolaires	24 000 €
Création de chemins piétonniers pour assurer la sécurité des piétons	12 000 €
Aménagements relatifs à l'accessibilité aux transports pour les personnes handicapées	20 000 €
Remise en état de la voirie communale à la suite d'intempéries pour maintenir un niveau de sécurité des usagers de la route	30 000 €
Aménagements de sécurité en traverse d'agglomération sur voirie communale	10 000 €
Réparations des ouvrages d'art communaux	10 000 €

PIECES JUSTIFICATIVES

- Une notice explicative
- Une délibération du Conseil municipal
- Un devis détaillé
- Un plan des travaux
- Un avis du gestionnaire transport pour la construction d'abribus et/ou l'aménagement d'aires d'arrêt, dont vous dépendez :

BEARN	Région nouvelle Aquitaine	39 rue Gensemin 64140 BILLERE	transportsinterurbains64@nouvelle-aquitaine.fr
	Syndicat mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités ⁽¹⁾	Hôtel de France 2 bis, Place Royale 64 000 PAU	p.caussade@agglo-pau.fr
PAYS BASQUE	Syndicat des mobilités Pays Basque Adour	15 Avenue Foch - CS 88 507 64 185 BAYONNE Cedex	transportsscolaires@communaute-paysbasque.fr

⁽¹⁾ Arbus, Aressy, Artigueloutan, Artiguelouve, Aubertin, Aussevielle, Beyrie-En-Bearn, Billere, Bizanos, Bosdarros, Bougarber, Denguin, Gan, Gelos, Idron, Jurançon, Laroin, Lee, Lescar, Lons, Mazeres-Lezons, Meillon, Montardon, Morlaas, Navailles-Angos, Ousse, Pau, Poey-De-Lescar, Rontignon, Saint-Faust, Sauvagnon, Sendets, Serres-Castet, Serres-Morlaas, Siros, Uzein, Uzons.

A envoyer par mail à subv-securite@le64.fr

Au plus tard le 1^{er} octobre de l'année N pour programmation lors de la Commission permanente de novembre. L'aide sera calculée en répartissant l'enveloppe au prorata des dossiers présentés chaque année, plafonnée à 80 % du montant hors taxe.

La subvention votée en Commission permanente sera ensuite versée par la Préfecture.

Pour tout renseignement sur l'instruction de votre dossier vous pouvez contacter la DGAPID - Mission administrative et financière au 05 59 11 41 27 ou au 05 59 11 41 74, ou par mail à subv-securite@le64.fr